

La fin de la révolution (1789 - 1792)

En 1791, la constitution rédigée par l'Assemblée nationale instaure une monarchie constitutionnelle avec un partage des pouvoirs.

La souveraineté appartient à la nation; aucune section du peuple ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice. Le pouvoir législatif est délégué à une assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple. Le pouvoir exécutif est délégué au roi. Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus par le peuple. Il n'y a point d'autorité supérieure à celle de la loi. Le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance.

D'après la constitution de 1791 source Histoire Magellan.

1/ Comment cette monarchie envisage-t-elle le partage des pouvoirs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2/ Souligne avec ta règle les éléments qui empêchent le pouvoir absolu du roi.

Le peuple suspectait le roi de vouloir s'opposer à la révolution. En 1792, il est arrêté avec toute sa famille. Il est condamné pour trahison envers la patrie et guillotiné. Le 21 septembre 1792, l'assemblée proclame la République.

La république en danger

De nombreuses difficultés menacent la république. A l'extérieur, des monarchies comme l'Angleterre ou l'Autriche menacent les frontières. A l'intérieur, la crise économique persiste tandis qu'une insurrection royaliste se développe en Vendée. A partir de 1792, la France entre en guerre avec l'Autriche et la Prusse.

3/ Décris cette bataille.

.....
.....
.....
.....



Difficilement et au prix de défaites, l'armée française arrête l'armée étrangère. Cette période marque le début de la constitution d'une armée nationale. A l'intérieur du pays, dans plusieurs régions, des partisans de la royauté, soutenus par des nobles ont pris les armes dans l'espoir de mettre fin à la révolution.

La fin de la révolution (1789 - 1792)

En 1791, la constitution rédigée par l'Assemblée nationale instaure une monarchie constitutionnelle avec un partage des pouvoirs.

La souveraineté appartient à la nation; aucune section du peuple ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice. Le pouvoir législatif est délégué à une assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple. Le pouvoir exécutif est délégué au roi. Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus par le peuple. Il n'y a point d'autorité supérieure à celle de la loi. Le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance.

D'après la constitution de 1791 source Histoire Magellan.

1/ Comment cette monarchie envisage-t-elle le partage des pouvoirs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2/ Souligne avec ta règle les éléments qui empêchent le pouvoir absolu du roi.

Le peuple suspectait le roi de vouloir s'opposer à la révolution. En 1792, il est arrêté avec toute sa famille. Il est condamné pour trahison envers la patrie et guillotiné. Le 21 septembre 1792, l'assemblée proclame la République.

La république en danger

De nombreuses difficultés menacent la république. A l'extérieur, des monarchies comme l'Angleterre ou l'Autriche menacent les frontières. A l'intérieur, la crise économique persiste tandis qu'une insurrection royaliste se développe en Vendée. A partir de 1792, la France entre en guerre avec l'Autriche et la Prusse.

3/ Décris cette bataille.

.....
.....
.....
.....



Difficilement et au prix de défaites, l'armée française arrête l'armée étrangère. Cette période marque le début de la constitution d'une armée nationale. A l'intérieur du pays, dans plusieurs régions, des partisans de la royauté, soutenus par des nobles ont pris les armes dans l'espoir de mettre fin à la révolution.